

Ainsi, le rapport des huit derniers mois démontre que le commerce de l'exercice courant est excellent, au moins pour cette période, et je ne vois aucune raison pour que cette augmentation ne se continue pas. Un détail qui mérite une mention spéciale, c'est l'augmentation encourageante du nombre d'immigrants, telle que constatée par le ministère de l'Intérieur. Le nombre des immigrants qui nous arrivent d'Europe n'a pas augmenté considérablement; un nouvel élément s'est imposé, c'est celui qui nous arrive des Etats-Unis. Sous ce rapport, le chiffre de notre immigration a augmenté considérablement. Sans doute, plusieurs de ces immigrants sont des Canadiens qui reviennent au pays; les autres sont des gens qui se sont établis aux Etats-Unis depuis plusieurs années, et qui viennent demeurer au Canada. Je n'ai pas besoin de dire que c'est là la classe d'immigrants que nous devons désirer surtout. Il nous fait donc plaisir de constater qu'elle vient s'établir au milieu de nous. Les rapports de l'immigration, comme ceux indiquant le nombre des homesteads accordés et des ventes de terres faites par les conjugués de chemins de fer, et le fait qu'on annonçait dernièrement que la valeur des terrains agricoles avait augmenté par tout le Nord-Ouest, nous portent à conclure que la grande entreprise de peupler le Nord-Ouest canadien, est en bonne voie d'accomplissement final. Tout nous engage à croire que ce grand territoire se développera d'une manière splendide, au cours des quelques années à venir.

On a beaucoup discuté, dernièrement, les résultats de notre tarif, en ce qui touche nos importations de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis. Sans tenir compte des marchandises admises en franchise, on a prétendu que sur les marchandises imposibles importées au pays, la moyenne des droits a été plus élevée sur les marchandises anglaises que sur celles qui nous venaient des Etats-Unis. Cette prétention, même si elle était exacte, peut être énoncée de manière à créer une fausse impression. Si l'on achète en Angleterre des marchandises d'une qualité supérieure et sur lesquelles les droits sont considérables, si, d'un autre côté, on achète des Etats-Unis des articles d'une qualité inférieure et sur lesquelles les droits sont plus élevés, on peut établir une moyenne qui semblera démontrer que les droits sur les marchandises anglaises sont plus élevés. Mais si nous comparons les droits sur une catégorie particulière de marchandises, le résultat sera tout différent. Aucun calcul de ce genre concernant la moyenne des droits imposés, ne peut faire perdre de vue le simple fait que l'impôt sur les marchandises anglaises n'est pas plus élevé que celui dont sont frappés les articles que nous achetons des Etats-Unis, et qu'à l'exception de quelques marchandises dont ne fait pas mention le tarif différentiel, les droits sur toutes nos importations anglaises sont précisément d'un tiers moins élevés que ceux

que nous sommes obligés de payer sur les mêmes marchandises achetées des Etats-Unis. En réalité, les déclarations à l'effet que nous percevons une moyenne de droits plus élevée sur les marchandises anglaises, que sur les marchandises imposibles achetées des Etats-Unis, sont donc tout à fait inexactes. En consultant le rapport du Commerce d'Irlande, page 151, on constatera que la moyenne des droits sur les marchandises imposibles importées d'Angleterre, l'an dernier, a été de 24.71, tandis qu'elle s'est élevée à 21.83 sur les marchandises imposibles achetées des Etats-Unis. La différence de fraction est donc en faveur de la Grande-Bretagne. Cependant, au point de vue pratique, les deux moyennes sont les mêmes. Comment comparer cet état de choses avec celui qui existait autrefois? On pourrait prétendre, en entendant certaines gens qui critiquent notre politique, que l'ancien tarif pesait moins lourdement sur les marchandises anglaises que sur les marchandises américaines. Mais, quels sont les faits? En 1896, sous l'ancien tarif, la moyenne de l'impôt sur les marchandises imposibles importées des Etats-Unis, était de 26.69. Dans la même année, la moyenne des droits sur les articles impossibles achetés de la Grande-Bretagne, était de 36.20, soit une différence d'environ 1 pour cent contre la Grande-Bretagne. Même en acceptant les calculs de nos adversaires, il n'en reste pas moins vrai que le nouveau tarif a fait disparaître cette défaveur de 4 pour cent contre la Grande-Bretagne. Aujourd'hui la différence, toute petite qu'elle est, se trouve en faveur de la Grande-Bretagne. Mais un examen plus attentif des faits démontre clairement combien le tarif actuel a favorisé le commerce anglais. Le tarif différentiel ne s'applique pas à toutes les marchandises. De consentement mutuel, on a cru opportun d'en exclure certains articles tels que les vins, les spiritueux et le tabac. Laissons de côté ces articles, et comparons le total de nos importations de marchandises américaines imposibles avec nos importations de marchandises américaines impossibles, c'est-à-dire, tenons compte de tous les articles auxquels s'applique la préférence envers la Grande-Bretagne; je constate que la moyenne de l'impôt sur les marchandises américaines, dépasse 24 pour cent, tandis qu'elle n'est que d'un peu plus de 21 pour cent sur les marchandises anglaises.

Si l'on doit attacher quelque importance à cette question de l'impôt sur les marchandises anglaises et américaines impossibles, il est bon d'établir exactement les faits et les chiffres.

A ce sujet, je désire rappeler l'attention de la Chambre sur les chiffres qui se rapportent à l'augmentation de notre commerce avec la Grande-Bretagne. Je me demande encore si quelques-uns de mes honorables amis de la gauche considèrent qu'une augmentation de commerce avec la Grande-Bretagne, est à désirer ou non. Aussi l'appil-